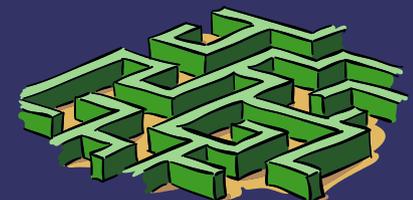


Les actes notariés : source généalogique privilégiée

Archivage des actes

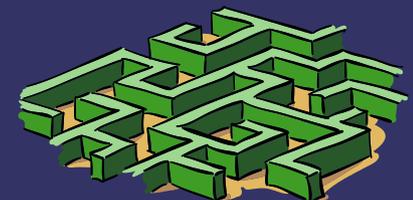
Les actes notariés sont des actes publics. Longtemps conservés par les études notariales, ils ont été au 20^e siècle versés par les notaires aux fonds d'archives publiques. On peut les consulter aux archives départementales, mais pour certains notaires, aux archives municipales.

Ces fonds d'archives ont fait au cours des siècles l'objet d'inventaires, plus ou moins complets et détaillés. Certains de ces inventaires (appelés aussi instruments de recherche) sont consultables en ligne, les autres en salle de lecture.



Nom	Prénom	Dates	Lieu	Etude	Articles	Remarques
Abauzit	Etienne	1644-1666	Villeneuve-lès-Béziers	2 E 93	99-109	
Abric	Jean Cyprien	1875-1880	Poussan	2 E 73	269-274	
Abric	Jean Cyprien	1881	Poussan	2 E 73	298	
Accaries	Jean, d'	1583-1590	Cabarède (La) (Tarn)	2 E 86	186-188	
Adam	Adrian	1679-1691	Montpellier	2 E 57	290-301	
Adrech	Nicolas	An VIII-1822	Villeneuve-lès-Béziers	2 E 93	168-175	
Affre	Louis Barthélemy Angel	1883-1886	Bessan	2 E 9	115-118	
Affre	Michel	1629-1632	Béziers	2 E 97	182	
Agel	Pierre Antoine Frédéric Martin	1841-1850	Béziers	2 E 12	115-124	
Aguimar	Guillaume	1324-1335	Vigan (Le) (Gard)	2 E 36	5	
Aigrefeuille	Vitalis d'	1367	Montpellier	G	3444	
Aigrefeuille	Vitalis d'	1368	Montpellier	2 E 95	385	
Aiguevives	Adrien d'	1590	Servian	2 E 14	462	
Aiguevives	Daniel d'	1609-1612	Béziers	2 E 14	106	
Aillaud	Claude	1584-1615	Marsillargues	2 E 46	69-93	
Aillaud	Claude	1584-1615	Marsillargues	2 E 46	69-93	
Alabic	Pierre	1614-1645	Lunel	2 E 42	139-180	
Alabic	Vincent	1587-1614	Lunel	2 E 42	39-55	

Archives de l'Hérault, liste nominative des notaires



Lieu	Nom	Prénom	Dates	Etude	Articles	Remarques
Abeilhan	Blay	Guillaume	1633-1663	2 E 88	171-178, 184	
Abeilhan	Blay	Louis (ainé)	1800-1824	2 E 88	198-222, 475	
Abeilhan	Blay	Louis (fils)	1780-An VIII	2 E 88	194-197	
Abeilhan	Blay	Louis (père)	1733-1780	2 E 88	185-193	
Abeilhan	Blay	Pierre	1663-1712	2 E 88	179-184	
Abeilhan	Fabre	Jean	1590-1632	2 E 88	141-170, 184	
Adissan	Grasset	Raymond	1816-1831	2 E 31	50-58, 215	
Agde	Albaret	Antoine	1627-1669	2 E 2	204-221, 250	
Agde	Alibert	Jean	1669-1695	2 E 2	251-265	
Agde	Andrieu	Denis	1885-1890	2 E 2	430-435	
Agde	Appolis	Honoré	1591	2 E 95	14	
Agde	Amal			2 E 2		Notaire déposant 1955
Agde	Amaud	Pierre Jean	1786-1814	2 E 1	93-118	
Agde	Austry	Antoine	1615-1638	2 E 2	123-144	
Agde	Austry	François	1718-1759	2 E 2	182-194	
Agde	Austry	François	1724	2 E 1	79	
Agde	Austry	Jean Antoine	1644-1688	2 E 2	145-173	
Agde	Austry	Marc Antoine	1695-1724	2 E 1	72-79	

Archives de l'Hérault, liste des notaires par lieu de résidence.



Quelques associations ou groupes de généalogistes ont aussi dressé des listes comparables, que l'on peut consulter en ligne.

Guide de Recherche des Notaires et des actes Notariés

*Index numérique des notaires de la série 3E qui recense les minutes des notaires dont les actes sont conservés à la sous-série 3E100
l'Aveyron.
Édition de 1981 et Maj de 1994.*

[Vous pouvez utiliser 2 modes de recherche:](#)

1) Géographiquement, par rapport à un lieu ou une commune.

2) Directement dans la base de données:
(éviter de taper un nom ou un lieu en entier!
la recherche est plus efficace sur quelques lettres!!)

Recherche dans la base

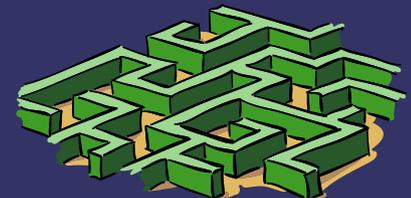
Plusieurs critères possible

12672 entrées m.a.j régulières.

Nom :	<input type="text"/>
Cote :	<input type="text"/> 3 dernier chiffre
Commune :	COMPEYRE <input type="button" value="v"/>
Autres Dép. :	----- Choisissez ----- <input type="button" value="v"/>
Date de début :	1700 <input type="text"/>
Date de fin :	1750 <input type="text"/>
	<input type="button" value="Chercher"/> <input type="button" value="Rafraichir"/>

[Actes divers, cadastres, judiciaire.../ par ville](#)

-----Ville----- <input type="button" value="v"/>
Notaire <input type="button" value="v"/>

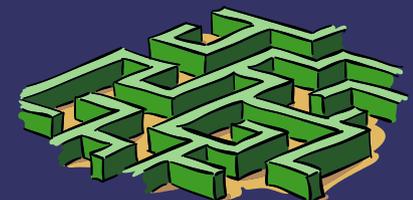


Les actes notariés : source généalogique privilégiée

Processus de recherche

- **les patronymes : lister les variantes orthographiques, et les féminisations, courantes jusqu'au 18° (pas toujours évident : Françoise BONNEFILLE est fille d'Anthoine BONFILS, Catherine CHABANELLE la fille de Pierre CHABANEAU).**
- **les dates : estimer la période par tranches de 10 ans**
- **les lieux : on se déplaçait à pieds. Les notaires se déplaçaient au domicile de la future pour un contrat de mariage ou celui du testateur pour un testament. Pour d'autres actes (vente, donations, quittances ...) ce sont les contractants qui se déplaçaient chez le notaire, ou bien profitaient de sa venue dans leur village.**

En conséquence, on doit recherche un notaire dans un rayon de 10 à 15 km (3 heures de marche) autour du domicile des contractants. Attention : les limites de nos départements ne coïncident pas toujours avec celles des anciens diocèses. Les archives départementales publient souvent des listes de notaires par lieu de résidence, parfois consultables en ligne.



Les actes notariés : source généalogique privilégiée

Les rubriques (ou répertoire des actes):

Les notaires rédigeaient souvent à la fin de l'année une rubrique des actes de leur registre de minutes. Cette rubrique était insérée au début ou à la fin du registre (parfois au milieu!).

Il existe aussi des registres de rubriques « générales », couvrant plusieurs années, rédigées par un notaire pour lui même ou pour les registres de son prédécesseur.



Les actes notariés : source généalogique privilégiée



Les actes notariés : source généalogique privilégiée

Methode :

Identifier les contractants (patronymes)

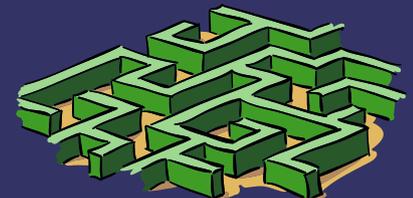
Identifier la période (10 ans)

Identifier le lieu

***Rechercher les notaires du lieu (15 km autour),
ayant exercé durant la période.***

***Rechercher l'acte dans la rubrique générale du notaire, ainsi que
tout autre acte concernant le patronyme.***

***À défaut, consulter méthodiquement les registres sélectionnés
(en ligne ou en salle de lecture) en commençant par la
rubrique du registre.***



À noter : au XIX^{ème} l'existence d'un contrat de mariage est indiquée dans l'acte d'état civil.

On peut trouver trace d'un testament dans le fichier central des dispositions de dernières volontés (FCDDV).

Tout le monde ne peut pas consulter ce fichier. Pour cela, il faut soit être un héritier, soit un professionnel (notaire, généalogiste...). Les héritiers doivent fournir un certificat de décès de la personne concernée et prouver leur lien (contrat de mariage par exemple).

À partir du 18[°] siècle, les actes sont insinués ou enregistrés. Les registres d'insinuation et d'enregistrement sont aussi consultables (mais difficiles à exploiter).

Voir aussi les inventaires après décès et les déclaration de succession.

